

Renseignements généraux

Note : Afin d'alléger le texte, les termes et les expressions utilisés englobent les deux genres grammaticaux.

Qui doit remplir cette demande ?

Dans le cadre du PEQ – Diplômé du Québec, vous pouvez présenter une demande de sélection permanente à titre de travailleur qualifié si vous êtes diplômé du Québec et que vous avez l'intention de vous établir au Québec pour y occuper un emploi que vous êtes vraisemblablement en mesure d'occuper. Vous êtes diplômé du Québec si vous avez séjourné temporairement au Québec dans le but principal d'y étudier, si vous vous êtes conformé aux exigences de votre séjour et si vous remplissez toutes les conditions du programme, dont l'obtention, par un établissement d'enseignement au Québec dans les trois ans précédant cette demande, de l'un de ces diplômes :

- Diplôme d'études universitaires sanctionnant un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat ;
- Diplôme d'études collégiales techniques ;
- Diplôme d'études professionnelles, seul ou avec une attestation de spécialisation obtenue consécutivement et qui mène à un métier donné, sanctionnant 1 800 heures ou plus de formation.

Vous devez présenter une seule demande de sélection permanente à titre de requérant principal pour vous-même et, le cas échéant, pour votre époux ou votre conjoint de fait et pour vos enfants à charge qui vous accompagnent.

Marche à suivre

Vous devez remplir les parties 1 et 2 du formulaire *Demande de sélection permanente – Programme de l'expérience québécoise (PEQ) – Diplômé du Québec*, en vous reportant aux renseignements généraux.

Rassemblez tous les documents demandés dans le format exigé (original, copie certifiée conforme ou photocopie). Consultez, lorsque précisé, la *Liste des autorités reconnues pour certifier conformes des documents* au www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/liste-autorites-reconnues.

Placez vos documents et vos pièces justificatives dans l'ordre suivant :

- **le paiement des droits exigibles¹ ;**
- **la partie 1 dûment remplie et signée ;**
- **la partie 2 dûment remplie ;**
- **les autres formulaires et déclarations, dûment remplis et signés, le cas échéant ;**
- **tous vos documents et vos pièces justificatives dans l'ordre indiqué dans la partie 2.**

 **Votre demande doit être complète, c'est-à-dire qu'elle doit **obligatoirement** contenir le paiement des droits exigibles, les parties 1 et 2 dûment remplies et signées (la partie 1 seulement doit être signée), les formulaires dûment remplis et signés ainsi que tous les documents demandés dans le format exigé (original, copie certifiée conforme, photocopie), sans quoi **elle sera rejetée**.**

Assurez-vous d'avoir daté et signé tous les formulaires et toutes les déclarations et de conserver une photocopie de tous les documents que vous soumettez au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Faites parvenir votre envoi à l'adresse suivante :

Programme de l'expérience québécoise
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
285, rue Notre-Dame Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1T8
CANADA

1. Les frais d'examen de votre demande ne sont pas remboursables. Pour connaître les droits exigibles ainsi que les modes de paiement acceptés, consultez le site Web du Ministère à la page www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/frais.

Conditions de sélection

Pour qu'un Certificat de sélection du Québec vous soit délivré à titre de travailleur qualifié dans le cadre du PEQ – Diplômé du Québec, vous devez :

- avoir l'intention de vous établir au Québec pour y occuper un emploi que vous êtes vraisemblablement en mesure d'occuper ;
- avoir séjourné temporairement au Québec dans le but principal d'y étudier ;
- vous être conformé aux conditions de votre séjour ;
- vous trouver légalement au Québec au moment de la présentation de votre demande si vous présentez cette demande à partir du Québec ;
- avoir séjourné au Québec pendant au moins la moitié de la durée de votre programme d'études ;
- ne pas avoir entrepris un nouveau programme d'études au Québec depuis la fin de votre programme d'études ;
- avoir obtenu d'un établissement d'enseignement du Québec (école secondaire, collège, cégep, université) autorisé à donner un enseignement au Québec un des diplômes suivants² :
 - diplôme d'études professionnelles (DEP) ou un DEP suivi d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) sanctionnant au moins 1 800 heures de formation continue menant à l'exercice d'un métier donné ;
 - diplôme d'études collégiales (DEC) pour une formation technique ;
 - baccalauréat, maîtrise, doctorat ;
- avoir obtenu votre diplôme au cours des trois ans précédant la présentation de votre demande ;
- démontrer une connaissance du français oral de niveau intermédiaire ou avancé ;
- ne pas avoir été titulaire d'une bourse comportant une condition de retour dans votre pays à la fin de vos études (à moins que vous ne vous soyez déjà conformé à cette condition) ;
- vous engager à subvenir à vos besoins essentiels et, le cas échéant, à ceux de votre époux ou de votre conjoint de fait et des enfants à charge inclus dans votre demande de sélection permanente, pour une période minimale de trois mois ;
- détenir un passeport valide au moment de la présentation de votre demande ;
- avoir au moins 18 ans ;
- satisfaire à toutes les conditions du programme au moment de la présentation de votre demande.

Pour plus de renseignements sur l'immigration au Québec, consultez le site Web du Ministère au www.immigration-quebec.gouv.qc.ca.

Si vous êtes **titulaire d'un permis de travail postdiplôme**, vous pouvez aussi présenter votre demande dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise – Travailleur étranger temporaire, si les conditions de sélection sont plus avantageuses pour vous. Le cas échéant, vous devez utiliser la *Demande de sélection permanente – Programme de l'expérience québécoise (PEQ) – Travailleur étranger temporaire (A-0520-IF)*.

Important

Vous devez informer les autorités du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion de tout changement aux réponses indiquées dans votre demande dans les 30 jours suivant ce changement.

Notez que les originaux des documents que vous soumettez peuvent être exigés en tout temps au cours du traitement de votre demande.

Attestation de résultats d'un test ou diplôme de français

L'attestation de résultats d'un test ou le diplôme de français sont des documents officiels délivrés par un centre agréé qui permet d'attester la connaissance du français. Ces documents doivent présenter les résultats obtenus en compréhension orale et en production orale et démontrer l'atteinte d'un niveau de compétence égal ou supérieur au niveau 7 de l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes* ou son équivalent (p. ex. : B2 ou plus du Cadre européen commun de référence pour les langues).

Les résultats du test ou le diplôme que vous fournissez doivent dater de moins de deux ans lors de la présentation de votre demande de sélection permanente.

2. Les titulaires de tout autre diplôme, tels que l'AEP, l'AEC, le DESS ou le postdoctorat, ne peuvent soumettre une demande de sélection permanente dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise, mais peuvent le faire dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés.

Les tests et les diplômes suivants sont reconnus par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion :

- le Test d'évaluation du français adapté pour le Québec (TEFAQ) de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France (CCIP-IDF);
- le Test de connaissance du français pour le Québec (TCFQ) du Centre international d'études pédagogiques (CIEP);
- le Test d'évaluation du français (TEF) de la CCIP-IDF;
- le TEF Canada de la CCIP-IDF;
- le Test de connaissance du français (TCF) du CIEP;
- le Diplôme d'études en langue française (DELFF);
Un niveau B2 au DELF doit être accompagné d'un résultat minimal de 16/25 à la production orale et à la compréhension orale.
- le Diplôme approfondi de langue française (DALF) du CIEP.

La liste actualisée de tous les centres agréés qui font passer des tests de français ou qui délivrent des diplômes reconnus par le Ministère peut être consultée sur les sites Web suivants :

- TEFAQ, TEF et TEF Canada : www.lefrancaisdesaffaires.fr/trouver-un-centre-agree/;
- TCF-Québec : www.ciep.fr/tcf-quebec/coordonnees-centres-passation;
- TCF : www.ciep.fr/tcf-tout-public/coordonnees-centres-passation;
- DELF et DALF (en France) : www.ciep.fr/sites/default/files/liste-centres-fr.pdf;
- DELF et DALF (à l'étranger) : www.ciep.fr/delf-tout-public/coordonnees-centres-examen.

Copie certifiée conforme

Le format « copie certifiée conforme » indique que la copie du document que vous soumettez doit **obligatoirement** être certifiée conforme à l'original, soit par l'émetteur du document, soit par une autorité reconnue **du pays ou du territoire qui a délivré le document**.

Pour connaître les exigences liées au format « copie certifiée conforme », vous devez consulter notre site Web au www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/exigences-documentaires.html. Pour savoir quelles autorités sont autorisées à certifier conforme un document, vous devez vous référer à la *Liste des autorités reconnues pour certifier conformes des documents* au www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/liste-autorites-reconnues.

Tous les documents relatifs aux études délivrés au Québec doivent être certifiés conformes par le bureau du registraire de l'établissement d'enseignement.

Traduction

Si vous soumettez des documents **ou des parties de documents** dans une langue autre que le français ou l'anglais, vous devez fournir :

- **le document dans la langue d'origine**, dans le format exigé (original, copie certifiée conforme ou photocopie);
- **l'original de la traduction complète faite par un traducteur reconnu**. Pour connaître les exigences liées aux traductions et la définition de traducteur reconnu, consultez notre site Web au www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/exigences-documentaires.

 **Si le document original est rédigé en français ou en anglais, mais qu'il comporte un sceau dans une autre langue, vous devez absolument faire traduire ce sceau.**

Recours aux services d'une personne rémunérée

Le formulaire et les instructions ont été conçus de manière à permettre aux personnes désireuses d'immigrer au Québec de remplir leur demande sans aide. Il n'est donc pas nécessaire de recourir aux services d'une personne rémunérée pour entreprendre vos démarches.

Si vous décidez de retenir les services d'une personne rémunérée, vous devez savoir que pour mieux protéger les candidats contre les pratiques douteuses ou illégales, le Ministère ne traite qu'avec :

- les membres en règle du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec;
- les personnes titulaires d'une autorisation spéciale délivrée par ces organismes;
- les consultants en immigration reconnus par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et inscrits au **Registre québécois des consultants en immigration** (www.midi.gouv.qc.ca/consultants).

Procuration

Si vous souhaitez qu'une personne vous représente auprès du Ministère, vous devez joindre à votre demande le formulaire *Procuration – Mandat de représentation* (A-0525-AF) signé par vous et par cette personne ainsi que l'*Attestation du consultant en immigration* (A-0525-BF).

Définitions

Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes

Norme commune utilisée au Québec pour évaluer les compétences langagières et l'enseignement du français aux personnes immigrantes scolarisées.

Membre de la famille

Par rapport à une personne :

- son époux ou son conjoint de fait;
- l'enfant à charge de cette personne ou de son époux ou de son conjoint de fait et, le cas échéant, l'enfant à charge de cet enfant.

Époux

Personne mariée âgée d'au moins 16 ans qui :

- n'était pas, au moment du mariage, mariée à une autre personne;
- n'est pas le conjoint de fait d'une autre personne alors qu'elle vit séparée de la personne avec qui elle est mariée depuis au moins un an.

Conjoint de fait

Personne âgée d'au moins 16 ans qui est dans l'une des situations suivantes :

- elle vit maritalement depuis au moins un an avec une personne de sexe différent ou de même sexe âgée d'au moins 16 ans;
- elle a une relation maritale depuis au moins un an avec une telle personne, mais qui, étant persécutée ou faisant l'objet de quelque forme de contrôle pénal, ne peut vivre avec elle.

Enfant à charge

Par rapport à une personne, soit l'enfant dont cette personne est le père ou la mère biologique et qui n'a pas été adopté par une personne autre que l'époux ou le conjoint de fait de l'un de ses parents, soit l'enfant adopté dont cette personne est l'un ou l'autre parent adoptif.

Cet enfant est dans l'une des situations suivantes :

- il est âgé de moins de 22 ans et n'est pas marié ou conjoint de fait;
- il est âgé de 22 ans ou plus et il n'a pas cessé de dépendre, pour l'essentiel, du soutien financier de l'un ou l'autre de ses parents à compter de la date où il a atteint l'âge de 22 ans et il ne peut subvenir à ses besoins du fait de son état physique ou mental.

L'enfant d'un enfant à charge est inclus dans cette définition.



Partie 1 – Formulaire

Remplissez toutes les sections du formulaire en vous reportant aux pages Renseignements généraux, au besoin. Si vous manquez d'espace, utilisez une feuille séparée et inscrivez-y le numéro de la section correspondante.

À l'exception des sections facultatives, tout refus de répondre ou toute omission peut entraîner le rejet de votre demande ou occasionner des délais dans le traitement de votre dossier.

Indiquez vos nom(s) et prénom(s) en caractères d'imprimerie tels qu'ils figurent dans votre passeport.

1. Renseignements sur votre identité

Sexe Féminin Masculin

Nom de famille à la naissance

Prénom(s)

Nom de famille après le mariage (s'il y a lieu)

Autres noms ou prénoms que vous utilisez ou sous lesquels on vous connaît (s'il y a lieu)

Si vous possédez plusieurs passeports, donnez l'information du passeport que vous avez utilisé pour entrer au Canada.

N° de passeport

Période de validité

Date de début (année/mois/jour)

Date de fin (année/mois/jour)

Citoyenneté

Date de naissance (année/mois/jour)

Lieu de naissance

Ville

Province ou État

Pays ou territoire

Voir la section *Définitions* dans les Renseignements généraux.

2. État matrimonial

Célibataire Marié Conjoint de fait Séparé Divorcé Mariage annulé Veuf

Avez-vous été marié plusieurs fois ? Oui Non

Indiquez l'adresse du domicile où vous demeurez actuellement.

3. Adresse du domicile

Numéro

Rue

Appartement

Ville

Province ou État

Code postal

Pays ou territoire

Téléphone au domicile

Téléphone au travail

Autre téléphone

Courriel

Autre courriel

Voir la section *Définitions* dans les Renseignements généraux.

4. Époux ou conjoint de fait (s'il y a lieu)

Vous devez obligatoirement déclarer votre époux ou votre conjoint de fait, qu'il soit ou non inclus dans votre demande de sélection permanente.

Identité de votre époux ou de votre conjoint de fait

Sexe Féminin Masculin

Indiquez les nom(s) et prénom(s) tels qu'ils figurent dans le passeport utilisé pour entrer au Canada.

_____	_____	
Nom de famille à la naissance	Prénom(s)	
_____	_____	
Nom de famille après le mariage (s'il y a lieu)	Autres noms ou prénoms que vous utilisez ou sous lesquels on vous connaît (s'il y a lieu)	
_____	_____	_____
N° de passeport	Période de validité	Date de début (année/mois/jour) Date de fin (année/mois/jour)
_____	_____	_____
Citoyenneté	Date de naissance (année/mois/jour)	

Lieu de naissance

_____	_____	_____
Ville	Province ou État	Pays ou territoire

Si vous demandez un Certificat de sélection du Québec pour votre époux ou pour votre conjoint de fait, vous devez cocher « Oui » et remplir la Déclaration des époux (p. 11) ou des conjoints de fait (p. 12).

► Souhaitez-vous inclure votre époux ou votre conjoint de fait dans votre demande de sélection du Québec ? Oui Non

Adresse du domicile de votre époux ou de votre conjoint de fait, si elle diffère de la vôtre

_____	_____	_____	_____
Numéro	Rue	Appartement	Ville
_____	_____	_____	_____
Province ou État	Code postal	Pays ou territoire	
_____	_____	_____	
Téléphone au domicile	Téléphone au travail	Autre téléphone	
_____	_____	_____	
Courriel personnel			

Voir la section *Définitions* dans les Renseignements généraux.

5. Enfants à charge (s'il y a lieu)

Identification de vos enfants à charge

Vous devez obligatoirement déclarer tous vos enfants à charge et indiquer pour chacun d'eux s'ils sont inclus ou non dans votre demande de sélection permanente, qu'ils se trouvent au Québec ou à l'étranger.

Si vous demandez un Certificat de sélection du Québec pour un enfant, vous devez cocher « Oui ».

Nom de famille à la naissance	Prénom(s)	Lien de parenté	Date de naissance (année/mois/jour)	Lieu de naissance (ville/pays ou territoire)	Citoyenneté	Inclus dans votre demande	
						Oui	Non

Le programme d'études doit avoir été suivi à temps plein dans un établissement d'enseignement du Québec situé au Québec et s'être tenu au Québec pendant au moins la moitié de sa durée.

► 6. Programme d'études au Québec en vertu duquel vous souhaitez voir votre demande examinée dans le cadre du PEQ

Le programme d'études présenté dans cette demande doit conduire à un diplôme admissible au PEQ.

Nom de l'établissement fréquenté

Nom du programme d'études réussi

Le programme d'études doit avoir été réussi.

Toutes les conditions d'admission au PEQ doivent être remplies au moment de la présentation de votre demande.

Avez-vous effectué ce programme d'études entièrement en français (incluant la rédaction du mémoire de maîtrise et la thèse de doctorat, le cas échéant)? Oui Non

Durée du programme |
Date de début (année/mois/jour) Date de fin (année/mois/jour)

Le DES, l'AEP, le DEC général (préuniversitaire), l'AEC, le certificat universitaire, le DESS et le diplôme de postdoctorat ne sont pas admissibles au PEQ.

► Diplôme du Québec ou attestation de réussite obtenu(e)

DEP ou DEP + ASP sanctionnant au moins 1 800 heures de formation

DEC (formation technique)

Baccalauréat

Maîtrise*

Doctorat*

Autre (précisez) |

* Si vous avez obtenu une maîtrise ou un doctorat, indiquez le titre de votre mémoire ou de votre thèse de doctorat ainsi que la langue dans laquelle ce document est rédigé.

Titre

Langue : Français Anglais Autre |

Avez-vous séjourné au Québec pendant au moins la moitié de la durée de votre programme d'études? Oui Non

Si vous répondez « Oui » à cette question, vous ne pouvez pas présenter une demande de sélection permanente puisque vous ne faites plus partie de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés.

► Avez-vous présenté une **nouvelle demande** de sélection temporaire pour études pour entreprendre un nouveau programme d'études au Québec? Oui Non

Les bourses d'études peuvent avoir été accordées par un organisme public, parapublic ou privé et provenir du Québec, du Canada ou de l'étranger.

7. Bourses d'études

Avez-vous obtenu une bourse dans le cadre de votre programme d'études ?	Oui	Non
Si oui, était-elle assortie d'une clause de retour dans votre pays ou dans votre territoire d'origine à la fin de vos études ?	Oui	Non
Si oui, avez-vous satisfait à cette exigence depuis la fin de vos études ?	Oui	Non

8. Connaissance du français

Est-ce que votre niveau de connaissance en français oral correspond au niveau intermédiaire ou avancé ?

Compréhension orale Oui Non Production orale Oui Non

Cochez les cases et remplissez les espaces appropriés.

Si oui, quel document, parmi les suivants, soumettez-vous pour attester votre niveau de connaissance en français ?

Pour connaître les tests et les diplômes reconnus, les niveaux de compétence admissibles et les centres agréés qui font passer ces tests et qui délivrent ces diplômes, reportez-vous aux instructions dans les Renseignements généraux.

Original ou copie certifiée conforme, par le bureau du registraire, du relevé de notes final attestant la réussite d'un programme d'études admissible au PEQ, effectué **entièrement** en français au Québec (incluant la rédaction du mémoire de maîtrise et la thèse de doctorat, le cas échéant);

Photocopie de l'attestation de résultats d'un test ou d'un diplôme de français oral de niveau intermédiaire ou avancé (minimalement le niveau 7 de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes) reconnu par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;

Les résultats du test ou le diplôme que vous fournissez doivent dater de moins de deux ans lors de la présentation de votre demande.

Si vous présentez ce document, indiquez le nom du test ou du diplôme :

TCFQ TCF TEFAQ TEF TEF Canada DELF* DALF*

Résultats confirmés (score) pour le DELF ou le DALF **Niveaux obtenus pour les tests**

Niveau : A1, A2 (débutant) B1, B2 (intermédiaire) C1, C2 (avancé)
Compréhension orale

Niveau : A1, A2 (débutant) B1, B2 (intermédiaire) C1, C2 (avancé)
Production orale

* Les notes minimales de passage obtenues aux épreuves du DELF et du DALF pour établir la satisfaction aux exigences linguistiques du PEQ sont : DELF B2 : 16/25 et plus aux deux épreuves orales; DALF C1 : 8/25 et plus aux deux épreuves orales; DALF C2 : 16/50 et plus à l'épreuve orale.

Centre agréé :

Nom Ville Pays ou territoire

Date de passation :
(année/mois/jour)

Copie certifiée conforme du relevé de notes final attestant la réussite d'au moins trois années d'études secondaires ou postsecondaires à temps plein, effectuées **entièrement** en français (incluant le mémoire de maîtrise et la thèse de doctorat, le cas échéant);

Consultez la liste des cours admissibles de niveaux secondaire, collégial et universitaire au www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/exigences-linguistiques.

Copie certifiée conforme du relevé de notes attestant la réussite d'un cours de français de niveau intermédiaire ou avancé suivi dans un établissement d'enseignement du Québec au Québec;

Copie certifiée conforme du permis régulier d'exercice d'un ordre professionnel au Québec ou attestation de satisfaction aux exigences linguistiques pour l'exercice de la profession délivrée par l'ordre professionnel du Québec ou attestation de réussite à l'examen de l'Office québécois de la langue française en vue de l'obtention d'un permis régulier d'exercice.

Cochez la case correspondant à votre situation actuelle.

9. Situation actuelle

Diplômé du Québec au cours des 36 derniers mois en séjour légal au Québec

Diplômé du Québec au cours des 36 derniers mois résidant à l'extérieur du Québec

Titulaire d'un permis de travail postdiplôme

Autre (précisez) _____

10. Demande antérieure

Avez-vous déjà présenté :

une demande de séjour temporaire au Canada ?	Oui	Non	Province	Date (année/mois/jour)	
			Acceptée	Refusée	En attente d'une décision
une demande d'immigration permanente au Canada ?	Oui	Non	Province	Date (année/mois/jour)	
			Acceptée	Refusée	En attente d'une décision
une demande d'asile au Canada ?	Oui	Non	Province	Date (année/mois/jour)	
			Acceptée	Refusée	En attente d'une décision
une demande d'immigration permanente pour le Québec ?	Oui	Non	Acceptée	Refusée	En attente d'une décision
			Dans quel programme ?		
			Programme régulier	PEQ	
			Autre _____		

11. Lieu d'établissement

Dans quelle ville ou région du Québec désirez-vous vous établir ? _____

12. Information sur le Programme de l'expérience québécoise

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

Comment avez-vous obtenu de l'information sur le Programme de l'expérience québécoise ?

Alliances françaises ou écoles de langues

Parents ou amis

Ambassade ou gouvernement du Canada

Publicités ou reportages (télévision, radio, journaux)

Avocat ou consultant en immigration

Salon étudiant

Blogues ou forums de discussion

Séance d'information du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Employeur du Québec

Site Web de recherche d'emploi

Établissement d'enseignement

Site Web du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Foire d'emploi

Aucun traitement prioritaire ou particulier n'est accordé lorsque vous retenez les services d'une personne rémunérée. Tous les dossiers de candidature sont traités de la même façon.

Vous devez identifier la personne en cochant la case appropriée et en inscrivant les renseignements demandés.

► 13. Personne rémunérée qui vous conseille, vous assiste ou vous représente dans le cadre de votre demande

Avez-vous recours à une personne rémunérée qui vous conseille, vous assiste ou vous représente ? Oui Non

► Si oui, s'agit-il

d'un avocat membre du Barreau du Québec ?

d'un notaire membre de la Chambre des notaires du Québec ?

d'une personne titulaire d'une autorisation spéciale délivrée par le Barreau du Québec ou par la Chambre des notaires du Québec ?

d'un consultant en immigration ?

d'une autre personne rémunérée ?

S'il s'agit d'un consultant en immigration ou d'une autre personne rémunérée, indiquez ses nom, prénom et numéro d'inscription tels qu'ils apparaissent au Registre québécois des consultants en immigration.

Nom	Prénom(s)
Numéro d'inscription	

N'oubliez pas de lire, de signer et de dater cette déclaration.

► 14. Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise

Le Québec est une société pluraliste qui accueille des personnes immigrantes venues des quatre coins du monde avec leur savoir-faire, leurs compétences, leur langue, leur culture et leur religion.

Le Québec offre des services aux personnes immigrantes pour faciliter leur intégration et leur participation pleine et entière à la société québécoise afin de relever les défis d'une société moderne tels que la prospérité économique, la pérennité du fait français et l'ouverture sur le monde. En retour, les personnes immigrantes doivent s'adapter à leur milieu de vie.

Toutes les Québécoises et tous les Québécois, qu'ils soient natifs ou immigrés, ont des droits et des responsabilités et peuvent choisir librement leur style de vie, leurs opinions ou leur religion ; cependant, tous doivent respecter toutes les lois, quelles que soient leurs convictions.

L'État québécois et ses institutions sont laïques : les pouvoirs politiques et religieux sont séparés.

Toutes les Québécoises et tous les Québécois jouissent des droits et libertés reconnus par la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres lois et ont la responsabilité de respecter les valeurs qui y sont énoncées.

Les principales valeurs énoncées dans cette charte qui fondent la société québécoise sont les suivantes :

- Le Québec est une société libre et démocratique.
- Les pouvoirs politiques et religieux au Québec sont séparés.
- Le Québec est une société pluraliste.
- La société québécoise est basée sur la primauté du droit.
- Les femmes et les hommes ont les mêmes droits.
- L'exercice des droits et des libertés de la personne doit se faire dans le respect de ceux d'autrui et du bien-être général.

La société québécoise est aussi régie par la Charte de la langue française qui fait du français la langue officielle du Québec. En conséquence, le français est la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires.

Comprenant la portée et la signification de ce qui précède et acceptant de respecter les valeurs communes de la société québécoise, je déclare vouloir vivre au Québec dans le cadre et le respect de ses valeurs communes et vouloir apprendre le français, si je ne le parle pas déjà.

<input type="text"/>	<input type="text"/>
Signature du requérant	Date (année/mois/jour)
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Signature de l'époux ou du conjoint de fait	Date (année/mois/jour)
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Signature de l'enfant à charge de 18 ans ou plus	Date (année/mois/jour)
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Signature de l'enfant à charge de 18 ans ou plus	Date (année/mois/jour)
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Signature de l'enfant à charge de 18 ans ou plus	Date (année/mois/jour)

15. Protection des renseignements personnels

Conformément à l'article 65 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère vous informe que les renseignements nominatifs recueillis sur ce formulaire, de même que ceux qui s'ajouteront à votre dossier par la suite, seront traités de façon confidentielle et ne seront consultés que par les personnes qui ont qualité pour les recevoir lorsque ces renseignements sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Certains renseignements peuvent toutefois être communiqués ou obtenus sans votre consentement, conformément aux dispositions d'exception prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, ou encore dans le cadre d'ententes entre organismes conclues conformément à cette loi.

Ces renseignements peuvent également être utilisés par le Ministère à des fins d'étude, de statistique et d'évaluation de programme ou pour communiquer avec vous afin d'améliorer la qualité du service rendu.

Le Ministère vous informe également que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit, aux articles 83, 85 et 89 à 93, des droits d'accès et de rectification. Pour obtenir votre dossier, veuillez adresser une demande au responsable de l'accès et de la protection des renseignements personnels du Ministère.

N'oubliez pas de lire, de signer et de dater cette déclaration.

16. Déclaration du requérant principal

Je déclare

- que les renseignements contenus dans la présente demande et, le cas échéant, les documents annexés sont complets et exacts et que j'aviserai le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion de tout changement aux réponses indiquées dans cette demande dans les 30 jours suivant ce changement;
- vouloir m'établir au Québec pour occuper un emploi comme travailleur qualifié;
- avoir respecté toutes les conditions de mon séjour;
- accepter les charges financières liées à mon établissement et, le cas échéant, à ceux de mon époux ou de mon conjoint de fait et des enfants à charge inclus dans ma demande de sélection permanente.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'avis sur la protection des renseignements personnels à la section précédente.

Je comprends que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion peut :

- vérifier ou faire vérifier auprès de tiers l'exactitude des renseignements fournis et que, si je communique au Ministère un renseignement que je sais ou que j'aurais dû savoir être faux ou trompeur, je commets une infraction à la Loi sur l'immigration au Québec et je suis passible d'une amende;
- rejeter toute demande qui contient un renseignement ou un document faux ou trompeur;
- refuser d'examiner ou rejeter une demande de la part d'une personne qui a fourni, depuis cinq ans ou moins, un renseignement ou un document faux ou trompeur relativement à une demande présentée en vertu de la Loi sur l'immigration au Québec;
- annuler un certificat de sélection s'il a été délivré sur la foi d'une demande qui contient un renseignement ou un document faux ou trompeur, s'il a été délivré par erreur ou si les conditions requises pour sa délivrance ont cessé d'exister.

En foi de quoi, j'ai signé à

_____|_____|_____|
Ville Pays ou territoire Date (année/mois/jour)

Signature du requérant principal

Veillez noter que cette section est facultative.

► 17. Clause de consentement

Le Ministère souhaiterait pouvoir communiquer avec vous pour réaliser des études (sondages, groupes de discussion, etc.) afin d'améliorer la qualité de ses services et de faire le suivi de votre intégration au Québec.

Veillez noter que cette section est facultative. Le choix de consentir ou non à la présente section n'aura aucune incidence sur le traitement de votre demande. Vous pouvez aussi mettre fin à votre autorisation en tout temps en écrivant un courriel au Ministère à desinscription@midi.gouv.qc.ca, et ce, sans conséquence négative ou préjudice et sans avoir à justifier votre décision.

J'autorise le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion à communiquer avec moi pour réaliser des études (sondages, groupes de discussion, etc.) afin d'améliorer la qualité de ses services et de faire le suivi de mon intégration au Québec.

_____|_____|
Signature du requérant principal Date (année/mois/jour)

Barèmes en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Adultes sans enfants

Situation	Barème en \$ CAN
1 adulte (requérant principal)	3 188 \$
2 adultes (requérant principal et conjoint qui accompagne)	4 676 \$

Adultes avec enfants à charge qui accompagnent

Nombre d'enfants à charge	Barème en \$ CAN
1 adulte (requérant principal) et	
– 1 enfant de moins de 18 ans	4 284 \$
– 2 enfants de moins de 18 ans	4 836 \$
– 3 enfants de moins de 18 ans	5 388 \$
– Plus de 3 enfants de moins de 18 ans : ajoutez	552 \$ par enfant

2 adultes (requérant principal et conjoint qui accompagne)	
– 1 enfant de moins de 18 ans	5 238\$
– 2 enfants de moins de 18 ans	5 653 \$
– 3 enfants de moins de 18 ans	6 068\$
– Plus de 3 enfants de moins de 18 ans : ajoutez	416 \$ par enfant
– 1 enfant (ou plus) de 18 ans et plus : ajoutez	1 487 \$ par enfant

Exemples de calcul

Adulte(s) et nombre d'enfants à charge qui accompagnent	Somme exigée	Total
1 adulte et 4 enfants de moins de 18 ans	5 388 \$ + 552\$	5 940 \$
2 adultes et 3 enfants de moins de 18 ans	6 068 \$	6 068 \$
2 adultes et 2 enfants de 18 ans et plus	4 676 \$ + (1 487 \$ x 2)	7 650 \$

N'oubliez pas de lire, de signer et de dater cette déclaration.

19. Déclaration des époux

Déclaration du requérant principal

Je, _____, déclare que je suis l'époux
Prénom et nom de famille

de, _____.
Prénom et nom de famille

Veillez indiquer si l'énoncé correspond à votre situation.

Oui Non Au moment de mon mariage avec cette personne, j'étais l'époux d'une autre personne.

Oui Non J'ai un conjoint et je vis séparé de mon époux depuis le _____.
Date (année/mois/jour)

En foi de quoi, j'ai signé à

Ville Pays ou territoire Date (année/mois/jour)

Signature du requérant principal

Déclaration de l'époux qui accompagne le requérant principal

Je, _____, déclare que je suis l'époux
Prénom et nom de famille

de, _____.
Prénom et nom de famille

Veillez indiquer si l'énoncé correspond à votre situation.

Oui Non Au moment de mon mariage avec cette personne, j'étais l'époux d'une autre personne.

Oui Non J'ai un conjoint et je vis séparé de mon époux depuis le _____.
Date (année/mois/jour)

En foi de quoi, j'ai signé à

Ville Pays ou territoire Date (année/mois/jour)

Signature de l'époux inclus dans cette demande

N'oubliez pas de lire, de signer et de dater cette déclaration.

20. Déclaration des conjoints de fait

Déclaration du requérant principal

Je, _____, déclare que
Prénom et nom de famille

► Veuillez indiquer si l'énoncé correspond à votre situation.

Oui Non Je vis maritalement et cohabite avec _____
Prénom et nom de famille
depuis le _____.
Date (année/mois/jour)

Oui Non J'ai une relation maritale avec _____
Prénom et nom de famille
depuis le _____, mais, étant l'objet de persécution ou de contrôle pénal, nous ne
Date (année/mois/jour)
pouvons cohabiter.

En foi de quoi, j'ai signé à

Ville Pays ou territoire Date (année/mois/jour)

Signature du requérant principal

Déclaration du conjoint de fait qui accompagne le requérant principal

Je, _____, déclare que
Prénom et nom de famille

► Veuillez indiquer si l'énoncé correspond à votre situation.

Oui Non Je vis maritalement et cohabite avec _____
Prénom et nom de famille
depuis le _____.
Date (année/mois/jour)

Oui Non J'ai une relation maritale avec _____
Prénom et nom de famille
depuis le _____, mais, étant l'objet de persécution ou de contrôle pénal, nous ne
Date (année/mois/jour)
pouvons cohabiter.

En foi de quoi, j'ai signé à

Ville Pays ou territoire Date (année/mois/jour)

Signature du conjoint de fait

Partie 2 – Liste des documents à soumettre à l'appui de la demande

Cochez la case correspondant à chacun des documents que vous soumettez. Vous devez obligatoirement joindre cette liste dûment remplie à votre demande de sélection permanente et fournir tous les documents demandés, dans le format exigé, sans quoi votre demande sera rejetée.

Pour connaître les règles en matière d'exigences documentaires (format et traduction des documents), consultez la page www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/exigences-documentaires.



N'envoyez pas de documents originaux, à moins d'indication contraire, car les documents soumis ne sont pas retournés.

Formulaires et déclarations

Demande de sélection permanente		Format exigé	Document requis
<p>La demande (parties 1 et 2), les déclarations et le contrat d'autonomie financière doivent être dûment remplis, datés et signés.</p> <p>▶ Votre époux ou votre conjoint de fait et vos enfants à charge de 18 ans et plus doivent aussi signer et dater cette déclaration.</p> <p>▶ Vous et votre conjoint devez signer la même déclaration.</p>	<p>1</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Demande de sélection permanente PEQ – Diplômé du Québec (A-0520-GF)</i> incluant : <ul style="list-style-type: none"> – la Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise, dûment signée et datée ; – la Déclaration du requérant principal, dûment remplie et signée ; – le Contrat d'autonomie financière, dûment rempli et signé ; – la Déclaration des époux ou la Déclaration des conjoints de fait, le cas échéant, dûment remplie et signée. 	Original	
Mandat de représentation		Format exigé	Document requis
<p><i>Si cette section ne s'applique pas à votre situation, passez à la section suivante.</i></p>			
<p>▶ Vous devez fournir ce formulaire si vous faites appel à une personne pour vous conseiller, vous assister ou vous représenter dans le cadre de votre demande. Ce formulaire est disponible au www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/formulaires.</p>	<p>2</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Procuration – Mandat de représentation (A-0525-AF)</i> dûment remplie et signée par vous et la personne qui vous représente 	Original	
<p>▶ Si la personne qui vous représente est inscrite au Registre des consultants en immigration du Québec, vous devez lui faire remplir, dater et signer cette attestation.</p>	<p>3</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Attestation du consultant en immigration (A-0525-BF)</i> 	Original	
<p>▶ Si la personne qui vous représente n'est pas membre du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec, vous devez fournir ce document.</p>	<p>4</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Autorisation spéciale du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec, s'il y a lieu</i> 	Photocopie	

Pièces justificatives

Identité et état civil		Format exigé	Document requis
5	<ul style="list-style-type: none"> Pages de votre passeport valide et de celui de chacun des membres de votre famille inclus dans votre demande, indiquant l'identité, la date de délivrance et d'expiration du passeport ainsi que toute modification apportée à ces renseignements 	Photocopie	
6	<ul style="list-style-type: none"> Acte ou certificat de mariage <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> Acte ou certificat ou jugement de divorce ou d'annulation de mariage <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> Acte ou certificat de décès de votre conjoint 	Photocopie	
7	<ul style="list-style-type: none"> Au moins deux preuves récentes (de moins de 24 mois précédant la date de présentation de la demande) attestant votre statut de conjoint de fait, depuis au moins un an, sur lesquelles figurent votre nom et le nom de votre conjoint. <p>Les documents admissibles sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> hypothèque ou contrat de location d'un logement (bail) relevés de compte bancaire commun factures communes de services publics (électricité, gaz, assurances, téléphone ou service Internet) 	Photocopie	

Vous devez fournir un document qui atteste votre état matrimonial actuel.

Si votre conjoint de fait est inclus dans la demande de sélection, vous devez prouver que vous avez cohabité de façon continue pendant une période d'au moins 12 mois. S'il n'est pas inclus dans votre demande de sélection, vous devez tout de même obligatoirement le déclarer à la section 4 de la partie 1.

Enfants à charge inclus dans votre demande		Format exigé	Document requis
8	<ul style="list-style-type: none"> Acte ou certificat de naissance ou d'adoption plénière (qui crée un nouveau lien de filiation et met fin au lien de filiation préexistant) de chaque enfant inclus dans votre demande 	Photocopie	

Enfants âgés de moins de 18 ans qui vous accompagnent en l'absence de l'autre parent		Format exigé	Document requis
9	<ul style="list-style-type: none"> Déclaration de consentement parental faite devant un notaire, un magistrat, un juge, un officier de justice, un employé d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental ou un représentant diplomatique ou consulaire de votre pays ou de votre territoire de citoyenneté qui contient obligatoirement tous les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> le nom et le prénom de l'enfant ; la date de naissance de l'enfant ; le nom et le prénom du parent accompagnant (vous ou votre conjoint) ; l'accord du parent non accompagnant autorisant expressément l'immigration permanente de son enfant au Québec ; le nom, le prénom et les coordonnées du parent non accompagnant, en caractères d'imprimerie ; la signature du parent non accompagnant ; la date de la déclaration ; le nom et le prénom du notaire, du magistrat, du juge ou de l'officier de justice, de l'employé d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental ou du représentant consulaire, en caractères d'imprimerie ; la signature et le sceau professionnel du notaire, du magistrat, du juge ou de l'officier de justice, de l'employé d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental ou du représentant diplomatique ou consulaire. <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> Jugement d'un tribunal indiquant l'attribution exclusive des droits de garde de l'enfant au parent accompagnant <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> Acte ou certificat de décès du parent 	Original	
	<ul style="list-style-type: none"> Jugement d'un tribunal indiquant l'attribution exclusive des droits de garde de l'enfant au parent accompagnant 	Photocopie	
	<ul style="list-style-type: none"> Acte ou certificat de décès du parent 	Photocopie	

Si votre jugement indique que le parent non accompagnant a droit à des visites ou à des vacances avec votre enfant, vous devez fournir l'original d'une déclaration de consentement parental.

Enfants à charge âgé de 22 ans ou plus qui vous accompagne		Format exigé	Document requis
10	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat médical attestant l'incapacité physique ou psychologique de l'enfant à charge, s'il y a lieu 	Original	

Preuve attestant votre connaissance du français oral de niveau intermédiaire ou avancé		Format exigé	Document requis
<p>Les résultats doivent dater de moins de deux ans lors de la présentation de votre demande.</p> <p>Seules les pièces justificatives délivrées par les organismes fournisseurs de ces tests (Centre international d'études pédagogiques, Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France) sont reconnues par le Ministère.</p> <p>► Pour des études effectuées au Québec : soumettez une copie certifiée conforme par le bureau du registraire.</p> <p>► Pour des études effectuées à l'étranger : soumettez une copie certifiée conforme par une autorité reconnue. Consultez la liste au www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/liste-autorites-reconnues.</p> <p>► Les documents doivent être délivrés ou certifiés conformes par le bureau du registraire. Les seuls cours admissibles sont ceux indiqués à l'adresse www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/exigences-linguistiques-peq-diplome.</p> <p>► Les documents doivent être délivrés ou certifiés conformes par l'ordre professionnel du Québec.</p>	<p>11</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relevé de notes final attestant la réussite d'un programme d'études admissible au PEQ, effectué entièrement en français au Québec (incluant le mémoire de maîtrise et la thèse de doctorat, le cas échéant) <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attestation de résultats d'un test ou d'un diplôme reconnu par le ministère : <ul style="list-style-type: none"> – Test d'évaluation du français adapté pour le Québec (TEFAQ); – Test de connaissance du français pour le Québec (TCFQ); – Test d'évaluation du français (TEF); – TEF Canada; – Test de connaissance du français (TCF); – Diplôme d'études en langue française (DELF), minimum requis de 16/25; – Diplôme approfondi de langue française (DALF), minimum requis au DALF C1 : 8/25 et au DALF C2 : 16/50. <p>Pour connaître les coordonnées des centres qui font passer ces tests et qui délivrent ces diplômes, consultez le site Web du Ministère au www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/exigences-linguistiques.</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relevé de notes final attestant la réussite d'au moins trois années d'études secondaires ou postsecondaires à temps plein, effectuées entièrement en français (incluant le mémoire de maîtrise et la thèse de doctorat, le cas échéant) <p>et, lorsque la langue d'enseignement nationale n'est pas exclusivement le français :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attestation de l'établissement d'enseignement émetteur indiquant la durée du programme d'études et la langue d'enseignement <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relevé de notes attestant la réussite d'un cours de français de niveau intermédiaire ou avancé suivi dans un établissement d'enseignement du Québec au Québec <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Document attestant que vous avez satisfait aux exigences linguistiques d'un ordre professionnel : <ul style="list-style-type: none"> – permis régulier d'exercice d'un ordre professionnel au Québec; – attestation de satisfaction aux exigences linguistiques pour l'exercice de la profession délivrée par l'ordre professionnel du Québec; – attestation de réussite à l'examen de l'Office québécois de la langue française en vue de l'obtention d'un permis régulier d'exercice. 	<p>Photocopie</p> <p>Photocopie</p> <p>Copie certifiée conforme</p> <p>Copie certifiée conforme</p> <p>Copie certifiée conforme</p>	

Tous les documents relatifs aux études au Québec doivent être délivrés ou certifiés conformes par le bureau du registraire.

Programme d'études au Québec		Format exigé	Document requis
12	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme <p style="text-align: center;">OU</p>	Copie certifiée conforme	
13	<ul style="list-style-type: none"> Attestation de réussite établie par le bureau du registraire confirmant que toutes les exigences du programme ont été respectées <p style="text-align: center;">ET</p>	Original ou copie certifiée conforme	
14	Relevé de notes final <p style="text-align: center;">ET</p>	Original ou copie certifiée conforme	
15	Tous vos permis d'études couvrant la durée de votre programme de formation scolaire	Photocopie	

Paiement des droits exigibles



Le traitement de votre demande ne débutera qu'au moment où nous aurons reçu le paiement des droits exigibles. Si le paiement n'a pas été joint à votre demande ou s'il est insuffisant, nous vous retournerons votre demande.

Vous devez payer en devises canadiennes. L'argent comptant et les chèques personnels ne sont pas acceptés. Consultez le site Web du Ministère pour savoir quels sont les droits exigibles et les modes de paiement acceptés : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/frais .		Format exigé	Document requis
16	<ul style="list-style-type: none"> Pour payer par carte de crédit (Visa, MasterCard, American Express), vous devez remplir le formulaire suivant et le joindre à votre demande : <ul style="list-style-type: none"> Paiement par carte de crédit (A-0591-F0) 	Original	